



SwissLife



## Compte d'exploitation 2013

Prévoyance professionnelle  
Swiss Life Suisse

# Editorial

*Chère lectrice, cher lecteur,*

En 2013, Swiss Life a une nouvelle fois fait la preuve éblouissante de sa stabilité financière, de sa performance et de sa compétitivité. Dans un environnement qui reste marqué par des intérêts et des revenus de placements bas, Swiss Life a réussi - au travers de sa stratégie de placement axée sur la sécurité et l'équilibre - à verser une rémunération globale des avoirs de vieillesse attrayante à ses assurés. De même, elle a encore nettement augmenté les provisions techniques, et vu ses recettes de primes croître de manière respectable.

La demande en solutions d'assurance complète se maintient à un niveau élevé. Ainsi, les recettes de primes globales ont enregistré une hausse de 13%. Les primes d'épargne se sont quant à elles élevées à 6,5 milliards de francs, soit 15% de plus que les recettes 2012, les primes de risque et primes pour frais de gestion restant pour leur part stables, à 1% au-dessus du niveau de l'année précédente. A 613 millions de francs, le volume des résiliations de contrats s'est de nouveau établi bien en-dessous de celui de l'année précédente (871 millions de francs).

Au cours de l'année écoulée, les prestations d'assurance versées ont atteint 5,6 milliards de francs, c'est-à-dire leur niveau de 2012.

En 2013, les frais de gestion ont à nouveau pu être baissés de 9,3% grâce à la mise en œuvre systématique des mesures visant à augmenter l'efficacité. L'année précédente, Swiss Life avait déjà baissé ces frais de 4,4%.

En 2013, les rendements nets constatés sur les valeurs comptables se sont hissés à 3,66%. Cet excellent résultat a pu être atteint grâce à une politique de placement ciblée et efficace.

Comme cela avait déjà été le cas les années précédentes, des provisions techniques supplémentaires d'un montant de 953 millions de francs ont pu être constituées en 2013, lesquelles sont encore venues renforcer durablement la stabilité financière et le financement à long terme des promesses de prestations.

La quote-part de distribution a atteint 92,4% en 2013, soit bien plus que les 90% exigés par la loi. De plus, le résultat a permis de verser un montant total de 317 millions de francs



au bénéfice du fonds d'excédents (240 millions en 2012). Des excédents élevés peuvent ainsi continuer d'être versés aux assurés à l'avenir.

En novembre 2013, le Conseil fédéral a lancé le projet de consultation pour la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, projet essentiel pour la stabilité à moyen et long termes du système des trois piliers. La réforme de la prévoyance vieillesse suit une approche globale accordant une place centrale aux intérêts des assurés et visant la garantie du niveau des prestations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier. Elle consiste en ensembles de mesures coordonnées les uns par rapport aux autres, permettant une réforme globale et viable du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier. Bien que tous les points du projet n'aient pas encore été clairement définis, nous soutenons le Conseil fédéral dans ses efforts et nous engageons en faveur d'une réforme complète.

La croissance extrêmement satisfaisante, le bas volume des résiliations de contrats, les nouvelles améliorations réalisées en matière de frais de gestion et la stabilité du résultat des placements nous confirment que nous sommes sur la bonne voie avec notre offre et nos garanties et qu'en tant que prestataire complet, nous proposons des solutions répondant aux besoins de nos clients.

*Hans-Jakob Stabel  
Responsable Clientèle Entreprises  
Membre du comité de direction*

# Aperçu du compte d'exploitation de l'assurance collective Suisse

<b>Produits</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Recettes de primes</b>	<b>7 374</b>	<b>6 518</b>
Primes d'épargne	6 505	5 657
Primes de risque	666	659
Primes pour frais de gestion	203	202
<b>Produits des placements nets</b>	<b>1 999</b>	<b>2 402</b>
Produits directs des placements	2 005	1 975
Résultat des aliénations	187	719
Résultat monétaire	-222	-161
Solde des réévaluations et amortissements	135	-30
Charges d'intérêts	0	0
Frais de gestion de la fortune	-106	-101
<b>Autres produits</b>	<b>31</b>	<b>35</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-1</b>	<b>3</b>
<i>Total des produits</i>	<i>9 403</i>	<i>8 958</i>
<b>Charges</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Prestations d'assurance brutes</b>	<b>5 553</b>	<b>5 450</b>
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 113	1 938
Prestations de libre passage	2 793	2 608
Valeurs de rachat	613	871
Charges de traitement des prestations	34	33
<b>Variation brute des provisions techniques</b>	<b>3 086</b>	<b>2 786</b>
Avoir de vieillesse	1 991	1 073
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	869	546
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-64	-89
Réserve mathématique Polices de libre passage	138	110
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	14	21
Autres provisions techniques	138	1 125
<b>Frais d'acquisition et de gestion, bruts</b>	<b>215</b>	<b>237</b>
<b>Autres charges</b>	<b>35</b>	<b>39</b>
<b>Part d'excédent attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>317</b>	<b>240</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>197</b>	<b>206</b>
<i>Total des charges</i>	<i>9 403</i>	<i>8 958</i>

Toutes les données sont en millions de francs

# Composition de la prime d'épargne

## Composition de la prime d'épargne

Cotisations visant à alimenter les avoirs de vieillesse	2 127
Avoirs de vieillesse apportés (entrées, nouvelles affiliations)	3 709
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	40
Apports pour rentes d'invalidité reprises	16
Apports pour polices de libre passage	613
<b>Total des primes d'épargne</b>	<b>6 505</b>

Toutes les données sont en millions de francs

## Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle

suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

## Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie restante des gains sert ensuite

au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

# Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au minimum doivent être utilisés

en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Somme des éléments relatifs aux revenus</b>	<b>2 387</b>	<b>2 718</b>
Processus d'épargne	1 681	2 017
Processus de risque	517	515
Processus de frais	189	186
<b>Somme des dépenses</b>	<b>1 146</b>	<b>1 398</b>
Processus d'épargne	610	866
Processus de risque	329	322
Processus de frais	207	210
<i>Résultat brut</i>	<i>1 241</i>	<i>1 320</i>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques</b>	<b>846</b>	<b>1 002</b>
<b>Au niveau du processus d'épargne</b>		
Risque de longévité	604	675
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	170	433
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
<b>Au niveau du processus de risque</b>		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	70	31
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	1	5
Fluctuation de la sinistralité	1	-58
Modification et assainissement des tarifs	0	-84
<b>Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>214</b>	<b>137</b>
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	<i>181</i>	<i>181</i>
<i>Quote-part de distribution</i>	<i>92,4%</i>	<i>93,3%</i>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2013, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 2 206 millions de francs au total en faveur

des assurés. Avec une quote-part de distribution de 92,4%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

# Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les

contrats avec leur propre compte de pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2013	2012
<b>Somme des éléments relatifs aux revenus</b>	<b>481</b>	<b>545</b>
Processus d'épargne	318	385
Processus de risque	149	144
Processus de frais	14	16
<b>Somme des dépenses</b>	<b>255</b>	<b>253</b>
Processus d'épargne	163	156
Processus de risque	76	79
Processus de frais	16	18
<i>Résultat brut</i>	<i>226</i>	<i>292</i>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques</b>	<b>107</b>	<b>164</b>
<b>Au niveau du processus d'épargne</b>		
Risque de longévité	63	124
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	34	62
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
<b>Au niveau du processus de risque</b>		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	5	4
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	1	2
Fluctuation de la sinistralité	4	-4
Modification et assainissement des tarifs	0	-24
<b>Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>103</b>	<b>103</b>
<i>Résultat du compte d'exploitation</i>	<i>16</i>	<i>25</i>
<i>Quote-part de distribution</i>	<i>96,6 %</i>	<i>95,4 %</i>

Toutes les données sont en millions de francs

\*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2013, Swiss Life a employé au total 465 millions de francs issus des affaires non soumises à la quote-part minimum en faveur des assurés.

# Résumé

	* SQPM	** NSQPM	Total
<i>Recettes brutes</i>	2 387	481	2 868
<i>Prestations en faveur des assurés</i>			
Somme des dépenses	1 146	255	1 401
Variation des provisions techniques	846	107	953
Attribution au fonds d'excédents	214	103	317
<i>Résultat d'exploitation</i>	181	16	197
<i>Quote-part de distribution</i>	92,4%	96,6%	93,1%
<i>Part du produit total</i>	7,6%	3,4%	6,9%

\* SQPM: soumises à la quote-part minimum

\*\* NSQPM: non soumises à la quote-part minimum

## Provisions techniques

<b>Provisions techniques brutes</b>		<b>Régime obligatoire</b>	<b>Régime surobligatoire</b>
Avoir de vieillesse	30 632	15 937	14 695
Provisions supplémentaires pour futures conversions en rentes	1 268	840	428
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	9 426	4 168	5 258
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	2 129	1 319	810
Renforcement de la réserve mathématique pour les rentes en cours	2 386	1 095	1 291
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 022		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	821		
Fonds pour la compensation du renchérissement	842		
Parts d'excédents créditées	156		
Autres provisions techniques	2 807		
<i>Total des provisions techniques</i>	<i>53 489</i>		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires. Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires, la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela

permet à Swiss Life de garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

# Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du

compte d'exploitation. Les excédents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

<b>Etat du fonds d'excédents à la fin 2012</b>	<b>522</b>
Répartition entre les institutions de prévoyance	254
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	317
<i>Etat à la fin 2013</i>	<i>585</i>

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2013 a permis d'attribuer un montant total de 317 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

# Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours à l'évo-

lution des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

<b>Etat du fonds à la fin 2012</b>	<b>828</b>
Primes de renchérissement encaissées	11
Intérêt tarifaire	4
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	1
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
<i>Etat à la fin 2013</i>	<i>842</i>

Toutes les données sont en millions de francs

# Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	40 118
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	575 259
Nombre d'assurés actifs	414 973
Nombre de bénéficiaires de rentes	74 606
Nombre de polices de libre passage	85 680
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	1,50%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime obligatoire avec excédent lié aux intérêts	1,70%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	1,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire avec excédent lié aux intérêts	2,20%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5,72%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5,84%

## Contexte des placements: données portant sur l'année 2013

Aux Etats-Unis, la banque centrale a commencé à préparer les investisseurs à la sortie de son programme d'achat d'emprunts obligataires à longues durées. En décembre 2013, un pas a finalement été fait dans cette direction. Presque partout, cela a mené durant l'année à une tendance à la hausse des intérêts à long terme. Les progrès constants réalisés par les pays européens en difficulté dans la gestion de la crise de la dette ont entraîné un resserrement significatif du credit spread par rapport au rendement des emprunts d'Etat allemands.

Depuis 2009, les marchés des actions s'inscrivent dans une dynamique ascendante. Comme l'année précédente, les principaux indices boursiers des économies développées ont affiché des taux de croissance à deux chiffres pour 2013. L'amélioration des données conjoncturelles au Japon et dans les pays occidentaux industrialisés a grandement contribué à cette évolution positive, que les bourses des régions émergentes n'ont toutefois pas été en mesure de suivre. Cela s'explique par les sorties de capitaux liées à la perspective d'un changement de politique monétaire aux Etats-Unis.

Sur l'ensemble de l'année 2013, la Banque nationale suisse a maintenu avec succès le taux de change plancher de 1,20 franc

pour un euro. L'événement le plus marquant sur le marché des devises a été la forte dévaluation du yen japonais par rapport aux autres monnaies de référence. La livre britannique a connu des hauts et des bas au cours de l'année sous revue, puisque le scepticisme initial envers l'évolution économique au Royaume-Uni a été contré par de bonnes données conjoncturelles à partir du milieu de l'année.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Dans un environnement marqué par des taux constamment bas, elle a investi dans des obligations d'entreprise de bonne qualité. La hausse des taux d'intérêts a eu un effet négatif sur les emprunts d'Etat, qui a été partiellement compensé pour les obligations d'entreprise par la poursuite des baisses de rendement. Par ailleurs, le portefeuille immobilier a continué de s'étoffer. Partant d'un faible niveau, la part d'actions a été légèrement augmentée. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 3,66% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2012: 4,67%). La performance des placements sur les valeurs de marché atteint quant à elle -2,38% (2012: 7,48%).

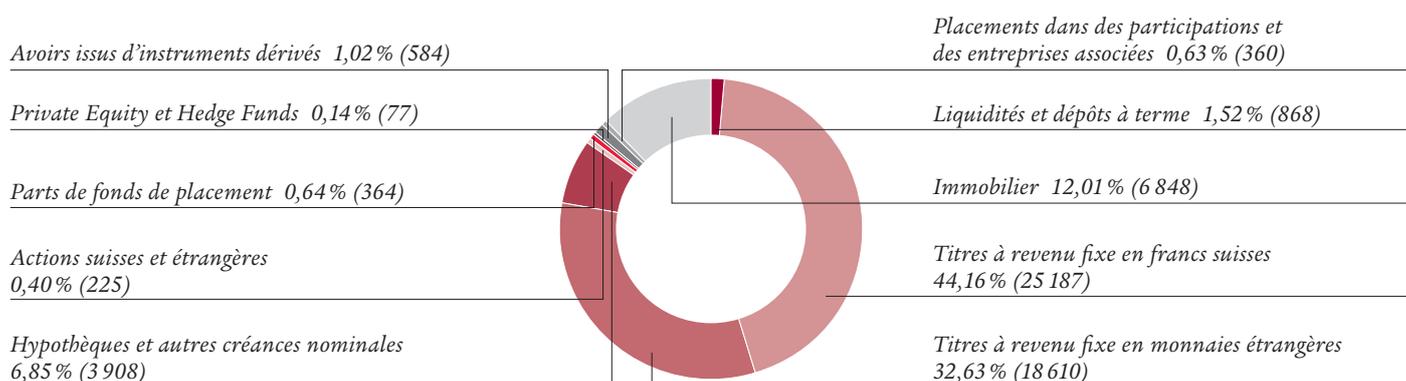
# Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life

sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et son capital propre sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

## Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2013 (en % de la valeur comptable).  
Le total s'élève à 57 031 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).



## Placements

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice*	52 447	59 128
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice*	56 655	59 920
<b>Réserves de réévaluation</b>		
Réserves de réévaluation au début de l'exercice		6 681
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice		3 265
Variation des réserves de réévaluation		-3 416
<b>Rendement et performance</b>		
Produit des placements	brut 2 105	net 1 999
Rendement sur les valeurs comptables**	3,86%	3,66%
Performance sur les valeurs de marché***	-2,20%	-2,38%

Toutes les données sont en millions de francs

\* Total des placements après déduction des obligations issues d'instruments dérivés

\*\* Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

\*\*\* Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

# Frais de gestion de la fortune

## Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune*	106
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0,18%

\*en millions de francs

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi

que les coûts externes. Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple.

## Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	204	492	195	470
Polices de libre passage	7	79	5	62
Autres	4		3	
<b>Total intermédiaire</b>	<b>215</b>		<b>203</b>	
Bénéficiaires de rentes	34*	460		
<b>Total</b>	<b>249</b>			

\*Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées au niveau du processus de risque et d'épargne

La représentation des charges en fonction des centres de frais est constituée comme suit:

		aux courtiers	au Service externe
Frais d'acquisition, dont: commissions aux courtiers et au Service externe	68	40*	28
Charges de traitement des prestations	34		
Charges relatives au marketing et à la publicité	4		
Autres charges relatives à l'administration générale	143		
Charges d'exploitation Partie Réassurance	0		
<b>Total net des charges d'exploitation</b>	<b>249</b>		

Toutes les données sont en millions de francs

\*commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 215 millions de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Grâce à ses mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a été en me-

sure de réduire ses frais de gestion, de 237 millions de francs en 2012 à 215 millions de francs, soit de 9,3%. Swiss Life s'efforce de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.

*L'avenir commence ici.*

*Swiss Life SA  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale  
8022 Zurich  
[www.swisslife.ch](http://www.swisslife.ch)*